

## FORMULAIRE DE DECLARATION D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

## **AMF**

Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS

Tél.: 01 53 45 62 48 / 77 Fax: 01 53 45 62 68

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce des articles 221-1 2° f), 221-3 et suivants, et 223-16 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient et transmettent à l'AMF, chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue aux articles L. 233-8 I et R. 233-2 du code de commerce.

| •  | Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :  * Nom et Prénom : Bruno MEYER  |
|----|---|
|    | * Tel: 01.41.45.79.65   |
| •  | Société déclarante :  |
|    | * Dénomination sociale : SILIC  |
|    | * Adresse du siège social : 31 Boulevard des Bouvets – 92000 NANTERRE   |
|    | * Marché Réglementé (Eurolist) :  |
|    | $\square$ Compartiment A $\square$ Compartiment B $\square$ Compartiment C  |
| ١. | Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 17.435.936   |
| 2. | Nombre total de <u>droits de vote</u> de la société déclarante incluant les droits de vote suspendus (droits de vote bruts ou théoriques): 17.435.936 |
|    | (comme le prévoit le deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calcul                           |
|    | sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).                   |
|    | * Origine de la variation : levées d'options  |
|    | * Date à laquelle cette variation a été constatée : de Juillet à Décembre 2010  |
|    | Lors de la précédente déclaration en date du 15 Juin 2010.  |
|    | * le nombre total d'actions était égal à 17.318.298.  |
|    | * le nombre total de droits de vote était égal à 17.318.298   |
| 3. | Nombre total de droits de vote de la société déclarante hors droits de vote suspendus (droits de vote nets ou exerçables) : 17.427.821                |
|    | (Les sociétés peuvent publier le nombre total de droits de vote sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont                                 |
|    | attachées des droits de vote effectivement exerçables ; il s'agit d'une information facultative).   |
| •  | Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seui   |
|    | complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux   |
|    | (cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de                          |
|    | pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses)  |
|    | ☑ OUI (si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information) □ NON                                 |
|    | Fait à Nanterre, le 19 Janvier 2011   |
|    | Signature : Bruno MEYER   |
|    | Directeur Général Adjoint   |